



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 23369

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur le bilan législatif de la 1ère année de la nouvelle législature 2007-2012. En effet, il pourrait s'avérer utile d'établir un comparatif entre l'ampleur des travaux parlementaires des débuts de législature des différentes mandatures depuis 1981. Il lui demande donc de lui établir un comparatif des textes adoptés durant ces premières années de mandature, durant la période 1981-2008.

Texte de la réponse

Une majorité nouvellement élue a toujours à coeur de manifester son volontarisme politique par la présentation rapide, au Parlement, de lois qui lui semblent essentielles. Elle concrétise ainsi la mise en oeuvre du programme pour lequel les Français lui ont accordé leur confiance. Au cours de la première année des Xe, XIe et XIIe législatures, 43, 30, et 44 lois ont été respectivement votées. Au 30 juin 2008, date à laquelle la session ordinaire s'est terminée, ce sont 84 textes qui avaient été adoptés par la XIIIe législature. Parmi eux figurent 46 lois destinées à réformer notre pays en profondeur. M. le secrétaire d'État rend hommage aux parlementaires pour le travail législatif accompli au service de notre pays, mais aussi pour le temps consacré aux missions d'information et de contrôle, dont l'importance est tout aussi grande.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23369

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4153

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6214